

EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE



Différents professionnels sont présents auprès de vous :

7 éducateurs,
1 maîtresse de maison,
2 surveillants de nuit,

Un psychologue de service peut vous recevoir et/ou vos parents à votre demande. Il est en lien si nécessaire avec les différents acteurs de soins.

Le responsable de service veille au bon déroulement de votre accompagnement.

Deux éducateurs assurent votre accompagnement, en coréférence. Ils sont, pour vous et vos parents, vos interlocuteurs.

Ils se mettent en lien avec les **partenaires** qui vous entourent (école, santé, etc.) et participent à différentes rencontres importantes dans votre projet d'accompagnement.



La Maison du Rheu

26 avenue des Bruyères
35650 Le Rheu



NOUS CONTACTER

MECS

7jours/7 - 24h/24h



02 99 60 87 81
06 79 23 72 71



lerheu.tremenadenn@arass.fr

PAD

Horaires PAD :
permanence éducative de **14h à 18h**
(si urgence, appeler la MECS)



02 30 96 11 42



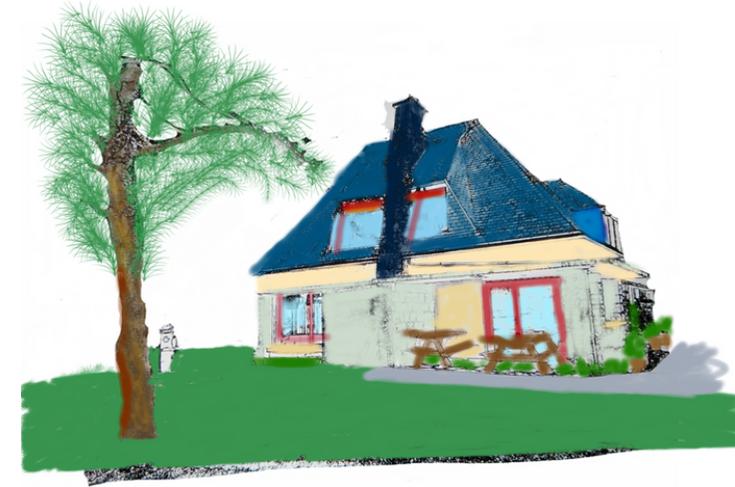
padrheu.tremenadenn@arass.fr



<https://www.arass.fr>



MAISON DU RHEU TREMENADENN



Dans la période singulière que vous traversez, nous vous proposons l'appui d'une aide éducative pour être à vos côtés, pour vous permettre de préparer, de construire et vivre vos projets, développer vos potentialités et prendre soin de vous.

La Maison du Rheu est un service de l'établissement **Tremenadenn**, signifiant "le passage" en Breton.

Établissement de l'**ARASS** (Association pour la Réalisation d'Actions Sociales Spécialisées)





QUI SOMMES NOUS ?



VOTRE ACCUEIL A LA MECS DU RHEU

VOTRE ACCUEIL AU PAD DU RHEU



La maison du RHEU est un service éducatif disposant de deux modalités d'accompagnement :

- MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social) pour 8 enfants âgés de 6 à 18 ans hébergés sur le site,
- PAD (Placement à Domicile) pour 12 enfants hébergés dans leur famille.

Votre accueil à la Maison du Rheu

Suite à l'orientation par la plateforme du Département vers notre service et la validation par la directrice de l'établissement Tremnadenn :

Nous vous proposons un **premier rendez-vous d'admission** avec vos responsables légaux en présence d'un de vos éducateurs référents, du psychologue, du responsable de service et de l'éducateur référent du CDAS.

Nous vous présentons **la pédagogie et le fonctionnement** de la Maison du Rheu, répondons à vos questions, et remplissons / signons le DIPC (Document Individuel de Prise en Charge).

Cette rencontre est importante, elle permet d'établir avec vous un projet d'accompagnement (le cadre de votre placement, vos besoins, aspirations, etc.).

Dans un délai de 2 mois, l'équipe de professionnels qui vous accompagne élaborera avec vous et vos représentants légaux un **PAP (Projet d'Accompagnement Personnalisé)**, dans lequel nous fixerons les moyens pour atteindre les objectifs de votre accompagnement.



HEBERGEMENT

Vous serez accueilli.e et accompagné.e sur un collectif **de 8 enfants** et hébergé.e dans une **chambre individuelle**.

Vous pourrez personnaliser votre chambre en y apportant des objets, de la décoration...

ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF

La vie du groupe est organisée et régie par des **règles de fonctionnement** (heures de lever, coucher, repas, sorties, etc.), la **participation aux tâches collectives quotidiennes et à l'entretien des espaces de vie collectifs et individuels**.

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

Le foyer veille à garantir **le maintien des relations avec votre famille**. Les rencontres avec vos parents doivent permettre de s'appuyer sur leurs compétences et de travailler la place de chacun dans le cadre du placement.

Tout au long de votre prise en charge, les professionnels de la maison du Rheu sont amenés à **rencontrer les différents partenaires** qui vous accompagnent et ils participent à différentes rencontres.

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

Vous bénéficiez d'un **accompagnement éducatif individualisé** dans votre vie quotidienne (aide, conseil, écoute).

Vous êtes **rencontré.e et/ou contacté.e plusieurs fois par semaine** avec ou sans vos parents à votre domicile et/ou à l'extérieur.

REPLI ET REPIT

Les temps de repli répondent en urgence à la nécessité de protection, soit pour dépasser une situation de crise, soit parce qu'une mise en danger avérée a été évaluée.

Il vous garantit **une mise à distance** parents-enfants sur une période déterminée. Notre rôle sera de vous accompagner afin que vous puissiez vous exprimer sur les difficultés rencontrées dans le quotidien.

Les temps de répit sont préparés en amont dans l'objectif de travailler une séparation entre parents-enfants sur un temps défini pour diverses raisons (besoin de « souffler » du domicile, hospitalisation, etc.).

Une astreinte éducative dédiée mobilisable (possibilités nuit et week-end) si votre situation familiale est fragile.

En cas d'urgence, une réponse est apportée par des professionnels sur la MECS avec une permanence éducative 24h/24 et 7j/7